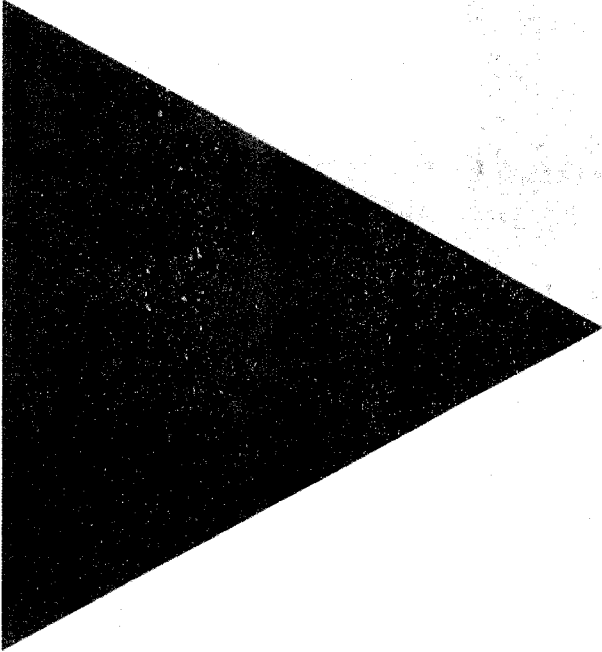


Bordereau attestant l'exactitude des informations - EPINAL - 8801 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 19/05/2026 - 2687 - 2020 B 00271 - 808 965 313 - 2S INFORMATIQUE



ETATS FISCAUX



NOTRE ENGAGEMENT : VOUS AIDER À RÉUSSIR

Certifié conforme
Stéphane SCHERER
Chambre

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2026

Désignation de l'entreprise		EURL 2S INFORMATIQUE		32 Rue du Duc Ferry 3		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		88110 RAON L'ETAPE					
SIRET		8 0 8 9 6 5 3 1 3 0 0 0 2 2		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122025		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	598	016	598		
	Immobilitisations corporelles*	028	16 573	030	14 667	1 906	1 648
	Immobilitisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	17 171	048	15 265	1 906	1 648
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 721	052	4 721	2 956
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	6 656	070		6 656	10 296
		072	146	074		146	100
	Charges constatées d'avance *	092	1 084	094		1 084	1 728
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 119	086		4 119	4 510
	Total II	096	16 726	098		16 726	19 590
	Total général (I + II)	110	33 896	112	15 265	18 631	21 238
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000	5 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		500	500		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		2 620	12 687		
	Résultat de l'exercice	136		37	(10 067)		
	Subventions d'investissement	137					
DETTES (4)	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		8 156	8 120		
	Provisions pour risques et charges	154					
	Total II	156					
	Emprunts et dettes assimilées	164		72	72		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172		3 970	7 089		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 1 119)	174		1 246	2 990		
Comptes courants d'associés	176		3 921	2 636			
REVENUS	Autres dettes	178		1 266	331		
	Produits constatés d'avance	180					
	Total III	182		10 475	13 118		
	Total général (I + II + III)	184		18 631	21 238		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **EURL 2S INFORMATIQUE**Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
31122025Exercice N-1 clos le
31122024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	15 554	26 527	
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			217		218	39 279	32 748		
					222				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				224			
	Production immobilisée *					226			
	Subventions d'exploitation reçues					230			
	Autres produits					232			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	54 833	59 275	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
Variation de stocks (marchandises) *						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	15 782	24 235	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*						240	(1 764)	2 484	
Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	19 939	22 026	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	231			244	1 976	2 127	
Rémunérations du personnel *						250	14 400	14 400	
Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)		380	2 141			252	2 968	3 035	
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- merce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254	1 033	1 032	
Dotations aux dépréciations						256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259				262	294	1		
	260								
Total des charges d'exploitation (II)					264	54 628	69 342		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	205	(10 067)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280			
	Produits exceptionnels				(IV)	290			
	Charges financières				(V)	294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(VI)	300	169	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	37	(10 067)	
	B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				
	Régérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					312	37	314
		Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					316		
Provisions non déductibles*						318			
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						322			
Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés		247			écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
Déductions		Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquiés)	138
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181	
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1				
					Déficit col. 2	352	37	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : * 20 842 dont imputés sur le résultat :								
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1			360	37	
				Déficit col. 2	370		372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2025**

Libellé	Montant
Totalisation	



2033B - Divers à déduire
au 31/12/2025

Libellé	Montant
Totalisation	



3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2026

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **EURL 2S INFORMATIQUE**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	598	412		414		416		598			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	143	462		464		466		143			
	Autres immobilisations corporelles	470	15 138	472	1 292	474		476	16 430				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	15 879	492	1 292	494		496	17 171				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	598	502		504		506		598			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	116	552	27	554		556	143				
	Autres immobilisations corporelles	560	13 517	562	1 007	564		566	14 524				
TOTAL		570	14 232	572	1 033	574		576	15 265				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail						
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		583	590	583	594	595					
TOTAL				596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2025

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								



RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **EURL 2S INFORMATIQUE**

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	20 842
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés			983	37
Déficits reportables			984	20 805
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	20 805

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)				325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	
Montant de la TVA collectée				374	11 053
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	5 324
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4° de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social				690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social				691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)				692	
Revenu brut social (si le montant est positif)				693	

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **EURL 2S INFORMATIQUE**Exercice ouvert le : **01012025** et clos le : **31122025**Néant ☐ *Durée en nombre de mois **12****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel *

dont apprentis

dont handicapés

Effectifs affectés à l'activité artisanale

376

657

651

861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante

108

118

119

TOTAL 1

54 833

54 833

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial

Variation positive des stocks

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

115

143

113

111

153

TOTAL 2

1 764

1 765

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats

Variation négative des stocks

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante

121

145

125

146

133

148

128

135

150

TOTAL 3

20 759

8 963

172

294

30 187

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée

TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3

137

26 411

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)

117

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE

Chiffre d'affaires de référence CVAE

Effectifs au sens de la CVAE

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)

Période de référence

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)

020

022

023

026

024

160

186

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 80896531300022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 2S INFORMATIQUE

ADRESSE (voie) 32 Rue du Duc Ferry 3

CODE POSTAL 88110

VILLE RAON L'ETAPE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille SCHERER Prénom(s) Stéphane
Nom d'usage ☐ % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 02091970 N° département 67 Commune STRASBOURG Pays FRANCE
Adresse : N° 32 Voie rue du Duc Ferry
Code postal 88110 Commune RAON L'ETAPE Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom de famille ☐ Prénom(s) ☐
Nom d'usage ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Naissance : Date ☐ N° département ☐ Commune ☐ Pays ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

[Signature]

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 80896531300022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 2S INFORMATIQUE

ADRESSE (voie) 32 Rue du Duc Ferry 3

CODE POSTAL 88110 VILLE RAON L'ETAPE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Handwritten signature

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2026)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Tintre à date du service

Exercice ouvert le 01012025 et clos le 31122025		Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 269-CB (entreprises de transport maritime) ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
EURL 2S INFORMATIQUE			
SIRET 80896531300022			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
32 Rue du Duc Ferry 3			
88110 RAON L'ETAPE			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Informatique	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐			
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Base d'imposition		Chiffre d'affaires	
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (notice n°2065-SD)			
Base d'imposition		Taux d'imposition	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabilitéExpert			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Cinq Plus Molsheim 57 Rue de Saverne 67120 MOLSHEIM			
Tél : 03.90.40.25.60			
Identité du déclarant :			
Date : 13052026 Lieu : RAON L'ETAPE			
Qualité et nom du signataire : Gérant			
Signature : Mr SCHERER Stéphane			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

[Signature]

EURL 2S INFORMATIQUE
31122025

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Payées par la société elle-même	(a)
Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)

3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

(A préciser par nature sur les lignes e à h)

5. Montant des revenus distribués éligibles
à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

6. Montant des revenus distribués non éligibles
à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

7. Montant des revenus répartis

total (a à h)

- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants

Nombre
de parts
sociales
apparte-
nant à
chaque as-
socié en
toute pro-
priété ou
en usufruit

Somme ass	
Année au cours de laquelle le versement a été effectué	

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement dits

à titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6

Indemnités
forfaitairesRembo
sement

Indemnités
forfaitaires

et 6

Rembour-

SCHERER Stéphane
32 rue du Duc Ferry 3

88110 RAON L ETAPE

FRANCE

500.

2025

14 834



IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2026)

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

EURL 2S INFORMATIQUE

31122025

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

ANNEXE



NOTRE ENGAGEMENT : VOUS AIDER À RÉUSSIR

Certifié conforme
Stéphane SCHERER
D. h. a.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **18 631** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **54 833** euros
 - un total charges de **54 797** euros
 - dégage un résultat de **37** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **EURL 2S INFORMATIQUE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **18 631** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **54 833** euros et un total **charges** de **54 797** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **37** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	598					598
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	598					598
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	143					143
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 138		1 292			16 430
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 281		1 292			16 573	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		15 879		1 292			17 171

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			598			598
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			598			598
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport			116	27		143
Matériel de bureau, mobilier			13 517	1 007		14 524
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			13 634	1 033		14 667
TOTAL			14 232	1 033		15 265

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72	72		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	686	600	86	14,31
Dettes fiscales et sociales	127		127	
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	885	672	213	31,67

81

Charges à payer (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Cotis compte Pro 4ème trimestre 2025	72
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
FNP Cinqplus bilan 2025	600
FNP Redev ordures 2ème semestre 2025	86
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
Cotisations URSSAF 2025 à payer	127
Totalisation	885



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 656	6 656	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	146	146	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	1 084	1 084	
	TOTAL DES CREANCES	7 886	7 886	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	72	72		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 970	3 970		
	Personnel et comptes rattachés	127	127		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 119	1 119		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	3 921	3 921		
	Autres dettes	1 266	1 266		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	10 475	10 475		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	3 921			

2S INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5000 euros
Siège social : 32, rue du Duc Ferry III
88110 RAON L'ETAPE
808 965 313 RCS EPINAL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt six,

Le dix-neuf mai,

A neuf heures,

Monsieur Stéphane SCHERER,
demeurant 32, rue du Duc Ferry III - 88110 RAON L'ETAPE,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital de la
Société 2S INFORMATIQUE,

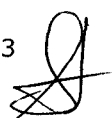
Associé unique et seul Gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Stéphane SCHERER, associé unique, a
établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31
décembre 2025.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,



PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 37 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	37 euros
Report à nouveau antérieur	2 620 euros
Solde	----- 2 657 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à **2 657** euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur Stéphane SCHERER

Il a été débité des comptes de l'exercice la somme de 6 000,00 € au profit de la SCI LIBERTE, au titre de loyers (3000 € pour jan-juin et 3000 € pour juillet-décembre).

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique.



QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de Gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de **14 400** euros.

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires assises sur sa rémunération de gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : **3 714** euros.

CINQUIEME DECISION

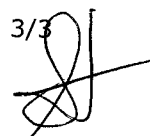
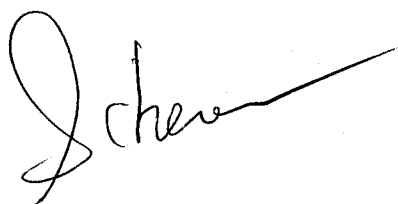
L'associé unique décide de maintenir à compter du 1^{er} janvier 2026 sa rémunération en qualité de Gérant, à la somme annuelle de **14 400** euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement. (**1 200** euros par mois)

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

CERTIFIE CONFORME

Le Gérant

Monsieur Stéphane SCHERER



2S INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5000 euros
Siège social : 32, rue du Duc Ferry III
88110 RAON L'ETAPE
808 965 313 RCS EPINAL

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 19 MAI 2026

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 37 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	37 euros
Report à nouveau antérieur	2 620 euros

Solde	2 657 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à **2 657** euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

CERTIFIE CONFORME

Le Gérant

Monsieur Stéphane SCHERER

